



Indemnités préavis au carpa et impôts

Par **FAFALALA29**, le **17/04/2019** à **12:01**

Bonjour,rrnJe dois déclarer 3428 euros d'indemnités de préavis + congé sur ma déclaration de revenu 2018 en case 1AJ suite licenciement en 2015.rnCette somme a été versé au CARPA à titre exécutoire par mon employeur qui a perdu aux prud'hommes.rnHors, ce dernier à fait appel. Et on est en attente du procès.rnJe n'ai pas retiré la somme au CARPA.rnrnDois-je déclarer mes indemnités de préavis aux impôts en "revenus exceptionnels" en 1AX quand même ?rnJe n'ai jamais été imposable.rnrnSi je dois les déclarer, en faisant une simulation si je déclare mes revenus ainsi, je vais pouvoir bénéficier d'un "crédit d'impôt modernisation du reouvrement". Et je ne payerais que 12 euros d'impôts. rnrnCe qui m'embête, c'est que je vais avoir un revenu de référence plus conséquent et le coût de la cantine et périscolaire de mes enfants va bien augmenter.rnrnSi je perds en appel, pourrais-je déduire ces indemnités de préavis+congé lors de ma prochaine déclaration d'impôt ?rnrnMerci